

INFORMATIONS IMPORTANTES À PROPOS DE LA GARDE D'ENFANTS

Cet avis vous informe de vos droits et responsabilités lorsque vous recherchez une garderie afin de vous conformer aux règles relatives à l'emploi de la HRA.

Que se passe-t-il lorsque je me rends au centre d'aide à l'emploi ?

- Vous aurez rendez-vous 15 jours après l'entretien avec votre chargé de dossier. Pendant ces 15 jours, vous devrez rechercher un prestataire de services de garderie.
- Si vous ne trouvez pas de garderie durant ces 15 jours, plus de temps peut vous être accordé. Si vous avez besoin de plus de temps pour rechercher une garderie, vous devez le signaler à votre chargé de dossier lors de votre prochain rendez-vous.

VOS DROITS

Vous avez le **droit de** :

- **choisir** votre prestataire de services de garderie. Ce prestataire peut être agréé ou réglementé, un proche, un ou une ami(e) ou voisin(e) de confiance ;
- **confier votre enfant à un prestataire qui est « approprié, accessible, adapté et abordable ».**

Approprié :	le prestataire est ouvert pendant les heures où vous devez travailler. Si votre enfant a des besoins spécifiques, le prestataire est en mesure d'y répondre.
Accessible :	vous pouvez vous rendre chez le prestataire en bus, en train ou en voiture, et celui-ci se trouve à une distance raisonnable. Distance raisonnable signifie que le trajet total de votre domicile au prestataire, puis à votre lieu de travail, <i>n'excède pas une heure et quinze minutes.</i>
Adapté :	le prestataire et les locaux répondent aux normes que souhaiterait n'importe quel parent pour son enfant. L'état de santé physique et mentale du prestataire et les conditions matérielles de la garderie ou du domicile du prestataire ne sont pas nocifs ni dangereux pour votre enfant.
Abordable :	vous avez suffisamment d'argent pour payer votre part des frais de garderie, le cas échéant. Vous n'aurez rien à payer si la HRA approuve votre prestataire de services de garderie, sauf si celui que vous choisissez facture plus que le taux du marché fixé par l'État. Si le prestataire facture plus que ce que la HRA est autorisée à payer, vous devez payer la différence.

Vous avez également le **droit de** :

- **obtenir de l'aide** de votre chargé de dossier. Si vous ne parvenez pas à trouver une garderie vous-même, votre chargé de dossier doit vous proposer au moins **deux choix de prestataires de services de garderie**. Au moins l'un d'entre eux doit être agréé ou inscrit auprès de l'État de New York ou du Département de la Santé de la ville de New York (New York City Department of Health) ;
- **ne pas vous sentir obligé(e)** d'accepter un prestataire avec lequel vous ne vous sentez pas à l'aise ;
- **ne pas vous rendre à votre travail** si vous avez un enfant âgé de moins de 13 ans et que vous ne parvenez pas à trouver un prestataire qui réponde aux critères ci-dessus. Si la HRA convient qu'aucune garderie acceptable n'est disponible, vous pouvez être excusé(e) pendant **90 jours au maximum**. Vous devez continuer à rechercher une garderie pendant la durée pendant laquelle vous êtes excusé(e). Une fois le délai écoulé, vous serez appelé(e) à nouveau pour nous indiquer votre situation actuelle concernant votre enfant. Si vous avez **effectué de bonne foi des démarches** pour trouver une garderie répondant aux critères mais que vous n'avez toujours pas trouvé de garderie, vous pouvez continuer à être excusé(e) ;
- **être dûment avisé(e) et en temps utile** de tout changement de l'aide pour garde d'enfants tel que sa fin, ou de tout changement vous obligeant à changer de prestataire de services de garderie. Si la HRA constate quelque chose s'agissant d'un prestataire ou des locaux pouvant nuire à la santé de votre enfant ou le mettre en danger, la garde d'enfants peut cesser immédiatement et vous devez trouver un autre prestataire ;
- **demandeur une audience équitable** pour contester la décision de l'agence de diminution ou de fin de l'aide financière pour ne pas vous être rendu(e) à votre travail car vous n'aviez pas de garde d'enfants ;
- **demandeur une audience équitable** pour contester la décision de l'agence de fin de l'aide financière car vous n'avez pas effectué vos activités professionnelles.

VOS RESPONSABILITES

Pour être sûr(e) de recevoir ou continuer à recevoir une aide pour garde d'enfants de la part de la HRA, vous avez la responsabilité de :

- **vous présenter à tous les rendez-vous**. Si vous n'avez toujours pas trouvé de prestataire de services de garderie, signalez à votre chargé de dossier lors de votre prochain rendez-vous que vous avez besoin de plus de temps pour en trouver un ;
- **donner suite à toutes les références** qui vous sont communiquées par votre chargé de dossier ou les autres programmes qui vous aident à trouver un prestataire ;
 - Appelez ou rendez-vous chez tous les prestataires qui vous sont recommandés jusqu'à ce que vous en ayez choisi un qui est approprié, accessible, adapté et abordable ;
 - Prenez des notes sur chaque prestataire que vous visitez afin de prendre une *décision avisée* lorsque vous choisissez le prestataire ou la garderie qui convient pour votre enfant. Si vous pensez qu'aucun des prestataires que vous visitez ne convient, vous devrez nous donner des *motifs valables* pour lesquels vous n'avez pas choisi ce prestataire. Si vous avez visité tous les prestataires que nous vous avons recommandés et que vous ne parvenez toujours pas à trouver un prestataire de services de garderie, un délai supplémentaire vous sera accordé pour trouver d'autres prestataires.
- **tenir votre chargé de dossier informé de votre recherche** ;
- **continuer à rechercher un prestataire de services de garderie** et donner suite à toutes les références même si vous êtes actuellement dispensé(e) de vos activités professionnelles car vous n'avez personne pour garder votre enfant. Il ne s'agit pas d'une dispense permanente ;
- **avertir immédiatement votre chargé de dossier si vous changez de prestataire de services de garderie**.

Lorsque vous choisissez un prestataire, posez-vous ces questions importantes :

- *Est-ce que je me sentirais rassuré(e) si je laissais mon enfant ici avec cette personne ou ce prestataire de services de garderie ?*
- *Les enfants sont-ils surveillés par un adulte en permanence ?*
- *Quelles sont les politiques et procédures sanitaires et de sécurité pour gérer les urgences ?*
- *La garderie a-t-elle l'air propre ?*
- *Le prestataire de services de garderie offre-t-il les services dont j'ai besoin lorsque j'en ai besoin ?*
- *Est-ce que je peux me rendre à la garderie de jour et en revenir dans un délai raisonnable et est-ce qu'elle se trouve à une distance raisonnable ?*

Vous avez le **droit d'être informé(e)** sur la manière de rechercher un prestataire de services de garderie. De nombreuses ressources qui peuvent vous aider à trouver une garderie sont disponibles.

- *Division de garde d'enfants de l'ACS (ACS Division) et Head Start* : appelez le numéro **311**
- *Groupement des centres de ressources et d'orientation pour la garde des enfants (Child Care Resource and Referral Consortium, CCRRC)* : appelez le numéro **(888) 469 5999**
- *Bureau des inscriptions aux garderies de jour (Family Day Care Registration Office) du DOHMH* :
appelez le numéro **(646) 632 6100** ou
visitez le site **<https://a816-healthpsi.nyc.gov/ChildCare/ChildCareList.do>**
- *Ressources pour les enfants ayant des besoins particuliers* : appelez le numéro **(212) 677 4650** ou le **(212) 677 4660**
- *EarlyLearn NYC* : visitez le site **http://www.nyc.gov/html/acs/html/child_care/for_parents.shtml**
- *Garde d'enfants de la HRA (HRA Child Care)* :
visitez le site **<http://nyc-csg-web.csc.nycnet/site/hra/help/childcare.page>**

(Saisir le code postal et sélectionner une tranche d'âge)

Vous pouvez également obtenir une liste de noms, adresses et numéros de téléphone de prestataires dans votre localité auprès de votre chargé de dossier.

TYPES DE GARDES D'ENFANTS	
Garderies réglementées : appelez le CCRRC au 888 469 5999 pour plus d'informations	
Un prestataire de services de garderie agréé est autorisé ou enregistré par le Département de la Santé et de l'Hygiène Mentale (Department of Health and Mental Hygiene, DOHMH) et respecte les règlements sanitaires, de prévention des incendies et du bâtiment. Ses employés doivent se soumettre à un contrôle médical, de personnalité et de leurs antécédents.	
Services de garderie en milieu familial :	Garde fournie au domicile du prestataire de six enfants au maximum (enfants du prestataire inclus). Deux enfants âgés de moins de deux ans au maximum sont autorisés. Beaucoup d'entre eux fournissent des services de garderie d'enfants jusqu'à l'âge de 13 ans.
Services de garderie en milieu familial de groupe :	Deux prestataires ayant la garde de 12 enfants au maximum au domicile de l'un d'entre eux.
Centres de garde d'enfants Early Learn :	Centres de garde d'enfants ayant un contrat avec l'ACS toute l'année où des enseignants et d'autres personnes formées fournissent des services de garderie en classe. Chaque programme comporte un volet pédagogique pour préparer les enfants à l'école et les aider à se développer physiquement, socialement et émotionnellement.
Programmes de développement des enfants : appelez le numéro 311 pour plus d'informations	
Head Start :	Programme de développement des enfants destiné aux enfants âgés de 3 à 5 ans et proposant des activités et des programmes pédagogiques pour préparer les enfants à l'école.
Universal Pre-Kindergarten (UPK) :	Programme du département de l'éducation fournissant aux enfants un environnement éducatif et pédagogique pour favoriser le développement des jeunes enfants. Les parents peuvent choisir un programme UPK dans une école ou un environnement communautaire.
Compass NYC :	Programmes destinés aux jeunes fournissant gratuitement un mélange d'activités de soutien scolaire, sportives et ludiques ainsi que des expériences artistiques et culturelles après les heures de classe, le week-end et pendant les vacances scolaires. Appelez le service Youth Connect du DYCD au 1 800 246 4646 pour des informations sur le programme d'été.
Prestataires non officiels/bénéficiant d'une exemption légale	
Les services de garderie non officiels sont souvent fournis par la famille, des amis ou des voisins. Le prestataire non officiel/bénéficiant d'une exemption légale doit être approuvé par une agence d'inscription pour recevoir des paiements de garde d'enfants subventionnés par la ville de New York. Le prestataire ne peut pas être un parent ou tuteur de l'enfant ni faire partie du même dossier d'aide financière que l'enfant.	

Pour information : les services de garderie agréés ou réglementés sont les types de gardes d'enfants disponibles les plus sûrs et stables.

**SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS, SI VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE OU DE PLUS DE TEMPS,
 CONTACTEZ VOTRE CHARGÉ DE DOSSIER.**